ecoles_rurales_v_def.pdf Chargé par Manuel Valls, d'une mission sur « les conventions de ruralité et l'avenir des écoles en milieu rural » ayant pour but de travailler « pour amplifier la démarche de contractualisation avec les élus locaux en faveur de l'école rurale et de montagne », le sénateur Duran a rendu son rapport à la ministre de l'Éducation nationale fin mai. Sans surprise ce rapport plébiscite les démarches de conventionnement et de contractualisation au service de la « rationalisation » des moyens mais également la mise en adéquation des organisations territoriales avec celle de l'Éducation nationale qu'il conviendrait d'adapter à ces nouveaux dispositifs. ***Généralisation des RPI*** Sans être toutefois clairement assumée dans le rapport, cette réorganisation nécessiterait de fait une généralisation des RPI – regroupements pédagogiques intercommunaux – ultra concentrés (de 10 à 12 classes) organisés autour d'un collège au plus prêt des pôles urbains et au service de la politique éducative menée par l'Education nationale. ***Mettre en œuvre la refondation de l'école*** En effet cette restructuration serait rendue nécessaire par : – une baisse des effectifs des élèves du 1er degré, – les réformes liées à la loi de refondation de l'école dont « les indiscutables bienfaits pédagogiques » du point de vue institutionnel ne sont plus à démonter, comme la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires, – la mise en place des dispositifs plus de maître-ss-e-s que de classe et des classes de moins de trois ans, – La mise en œuvre du plan numérique à l'école, – l'articulation entre l'école et le collège. ***Anticiper les baisses d'effectif ?*** Pour se faire, le sénateur préconise douze recommandations qui se veulent des principes de méthodologie pour mettre en œuvre des conventions réussies et qui préconisent également une réorganisation des écoles qui iraient toute dans le sens de l'intercommunalité sur la base de RPI concentrés. Or la baisse des effectifs du premier degré que ce rapport prétend anticiper n'est pas avérée puisque cette dernière reste très marginale au regard du pic de natalité qu'ont représenté les années 2000 à 2010. De plus, un même chiffre est avancé pour l'ensemble du territoire et pour les territoires ruraux. Avec cette confusion de chiffres, on ne sait pas si la baisse des effectifs du premier degré concerne uniquement les territoires ruraux ou l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, on peut donc douter de leur exactitude. D'autant plus que la DEPP – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance -ne dispose pas de statistiques concernant les effectifs de 2018, ce qui est pourtant avancé dans le rapport. Pour les dispositifs comme « Plus De Maîtres-ses Que De Classes » ou les classes de moins de trois ans, le seul obstacle à leur mise en place est que l'Education nationale n'alloue pas assez de postes et donc que le regroupement d'écoles à l'échelle de RPI d'une douzaine de classes lui permettrait de faire des économies de postes. Quant à la mise en œuvre du plan numérique, en dehors du fait que cela sert à engraisser les multinationales de l'économie numérique, les équipements sont à la charge des communes. Or ces problèmes de sous équipement en matière de numérique ne sont pas l'apanage des communes rurales. Cela touche également les communes urbaines pauvres, puisque les dotations de l'état aux collectivités territoriales ont été diminuées de 11 milliards d'Euros en 3 ans et 2 milliards pour l'année 2016. ***Restructurer les RPI et mutualiser les moyens*** Donc d'un côté l'état baisse ses dotations aux collectivités territoriales et de l'autre il impose des exigences en matière d'équipement sans les financer. Du coup la solution préconisée est de restructurer les RPI et de mutualiser les moyens pour que cela coûte moins cher aux communes. Par ailleurs, le rapport évalue comme positif des réformes comme celle des rythmes scolaires uniquement sur le fait qu'elle a obligé les élu-es à travailler à l'échelle intercommunale et sur les difficultés de recrutement des animateurs-trices. A ce jour, le seule rapport sur l'impact de la réforme des rythmes scolaires dont on dispose, est celui de l'IGEN qui indique que justement cette réforme n'a pas d'impact sur les apprentissages des élèves. ***Réorganiser les circonscriptions du 1er degré*** De plus, il anticipe une réorganisation de la circonscription du 1er degré en lien avec le collège, dans le cadre de la réforme des cycles et de la mise en place du cycle commun école collège qui pour l'instant n'existe que dans un rapport des Inspecteurs Généraux de novembre 2015 « pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré ». On peut donc penser et ce n'est pas une surprise, que ce rapport, en lien avec celui de l'IGEN sur le pilotage de la circonscription du premier degré, va servir de point d'appui à la réorganisation des circonscriptions du premier degré qui s'articulera sur

l’échelle du collège en accentuant les phénomènes de concentrations des RPI par le biais des conventions. ***Renforcer la hiérarchie*** Ceci étant confirmé par une proposition de partage de services entre les personnels du 1er et du second degré afin d’assurer les compléments de services du second degré. Cette réorganisation permettrait donc des économies de postes dans le 1er mais également dans le second degré sur le dos des communes rurales mais aussi des élèves qui vont voir leur temps de trajet s’allonger singulièrement dans les zones rurales. Une fois de plus, sous prétexte de garantir l’accès aux services publics et en préserver voire en améliorer la qualité, on mutualise les moyens pour supprimer des postes et on introduit un échelon de gestion qui n’est autre qu’un renforcement de la hiérarchie et du contrôle au services de la baisse des moyens qui sont déjà largement insuffisants. ***Accentuer la désertification du monde rural*** Loin de renforcer « l’attractivité » des territoires ruraux, ces propositions d’aménagement vont dans le sens d’une concentration qui va accroître la désertification du monde rural et engager des économies de postes d’enseignant-es sur le dos des villages ruraux. ***Pédagogie coopératives et alternatives*** D’un point de vue pédagogique, c’est une négation de la réalité des pratiques inhérentes à la structure même de la classe unique multi âge, qui y ont vu le jour. En effet historiquement, on peut pointer que ces petites écoles ont été un terreau fertile pour l’émergence de pédagogies de projet coopératives et alternatives au plus près des besoins des élèves dans un cadre autonome. Cette réalité demeure et s’inscrit dans le projet d’école émancipatrice que nous portons à SUD éducation. La classe unique générant des questionnements et pratiques pédagogiques qui se sont depuis généralisées bien au-delà des classes uniques rurales, prioritairement dans des zones fortement prolétarisées qu’elles soient rurales ou urbaines. **C’est pourquoi, SUD éducation s’oppose à la destruction des petites écoles rurales et la mise en place des recommandations du rapport Duran : Contre le renforcement et la multiplication des hiérarchies. Contre la mise en concurrence des établissements et des personnels. Contre l’uniformisation et le formatage des pratiques pédagogiques. Contre la libéralisation du service public d’éducation. Contre la territorialisation et la marchandisation de l’éducation.** Fédération SUD Education

Documents joints

ecoles_rurales_v_def.pdf